

DOSSIER DE CANDIDATURE



LES TROPHEES IDET DES ENVIRONNEMENTS DE TRAVAIL



La 18e édition des Trophées IDET se déroulera Jeudi 21 novembre 2024 au Palais des Festivals en clôture du Salon Workplace Meetings.

Cette édition sera placée sous le signe de l'innovation, avec de nouvelles catégories et un nouveau jury d'exception!

Cette soirée qui réunit près de 800 personnes, est destinée à célébrer les meilleurs talents des environnements de travail. C'est aussi l'opportunité de s'inspirer, de trouver de nouvelles idées, de nouveaux concepts portés par les meilleurs professionnels DET et experts!

Au programme : montée des marches, cérémonie de remise des prix mais aussi soirée de gala et de networking avec vue sur la Croisette dans les magnifiques salons de l'ambassadeur.

Vous souhaitez vous lancer dans l'aventure et présenter votre candidature ?



LES DATES A RETENIR



AVRIL 2024

Mardi 2 avril : Ouverture des candidatures

OCTOBRE 2024

- Lundi 7 octobre : Date limite de dépôt des dossiers
- Mercredi 16 octobre: Grand oral des Trophées à Paris, présence obligatoire (le règlement des frais de participation est obligatoire pour la validation et la recevabilité du dossier)
- Vendredi 18 octobre : Résultat du grand oral des Trophées

NOVEMBRE 2024

- Vendredi 8 novembre : Remise des vidéos de présentation du projet de 40 secondes (ne concerne que les candidats nommés finalistes)
- Jeudi 21 novembre : Cérémonie des Trophées IDET, des environnements de travail

L'IDET sera susceptible de transmettre à la société Weyou Group certaines données personnelles relatives au présent dossier de candidature, comme détaillé à l'article 12 du règlement ci-après reproduit, et en particulier aux fins de suivi de la participation au concours et d'organisation des « Trophées IDET des environnements de travail » dans le respect des obligations découlant de la réglementation française et européenne en vigueur concernant la protection des données personnelles et notamment la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978 et règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 - RGPD.





FRAIS DE PARTICIPATION

- Pour les catégories 1, 2, 3 et 4 : les frais d'inscription sont de 600 euros HT par dossier de candidature ou de 300 euros HT pour les start-ups (entreprises de moins de 3 ans d'existence au 07 octobre 2024).
 Les Participants (tels que définis au règlement des Trophées IDET des environnements de travail) adhérents de l'association bénéficieront d'un tarif préférentiel de 500 euros HT par dossier de candidature.
- Pour la catégorie 5 : aucun frais d'inscription n'est demandé
- Tout dépôt de dossier doit être accompagné du règlement des frais d'inscription lequel doit intervenir avant le 16 octobre 2024.

DOSSIER DE CANDIDATURE

- Pour chaque candidature, nous vous demanderons de remplir ce document et de nous le renvoyer, accompagné du règlement signé et tamponné avant le 7 octobre 2024 (cf. dernière page du dossier), par e-mail à l'adresse : trophees@idet.fr, suivi des frais d'inscription.
- Une même entreprise peut candidater à 2 catégories différentes au maximum. Chaque candidature sera soumise aux frais d'inscription.
- Il n'est pas possible de candidater à deux catégories, avec un même projet.
- Période de validité des projets présentés : octobre 2023 novembre 2024
- Pour la catégorie 1 : un DET d'une entreprise candidate peut présenter son projet seul, sans prestataire, ou en binôme avec un prestataire.
- Pour les catégories 2 et 3 : les dossiers peuvent être présentés par un DET d'une entreprise candidate seul, par un prestataire seul ou en binôme DET d'une entreprise candidate / prestataire.
- Pour la catégorie 4 : seul un prestataire peut candidater à cette catégorie.
- Pour la catégorie 5 : seul un DET d'une entreprise candidate et son équipe peuvent candidater.

<u>NOTATION</u>

Le jour du grand oral :

- Présence obligatoire de tous les candidats (DET d'une entreprise candidate & prestataire).
- Chaque candidat (ou binôme de candidats) soutient oralement son projet face aux membres du Jury.
 Temps imparti: 10 minutes (8 minutes de présentation 2 minutes de questions/réponses). Support de présentation recommandé (format libre).
- Vous pourrez retrouver les critères de notation pour chaque catégorie, dans le dossier de candidature.
- A l'issue du grand oral, les membres du Jury désignent les 3 candidats finalistes de chaque catégorie. Les résultats seront communiqués le vendredi 18 octobre, par e-mail.

Le jour de la cérémonie :

- Chaque candidat finaliste soumet une vidéo de présentation de son projet de <u>40 secondes maximum</u>.
 Ce support permettra à l'ensemble du public/des internautes, de prendre connaissance du projet candidat, le jour de la cérémonie.
- Pour chaque catégorie, le public et les internautes **votent, par SMS**, pour le projet le plus apprécié. Un numéro de téléphone ne peut voter qu'une fois.
- Ces résultats sont alors additionnés aux votes du Jury et comptent pour 50% du résultat final annoncé en direct sur scène à Cannes.
- Présence d'un commissaire de justice le jour de l'événement.
- Le jury des Trophées se réserve la possibilité de décerner un prix Coup de cœur du jury.



VOS COORDONNEES

Nom de l'entreprise :

obligatoires pour la validation du dossier merci de compléter l'ensemble des informations



1/ COORDONNEES DE L'ENTREPRISE DEPOSITAIRE DE LA CANDIDATURE

Adresse complète :	
Numéro SIREN :	
Domaine d'activité :	
Taille de l'entreprise (en nb de salariés) :	
CA en €:	
Adresse complète de facturation si différente :	
Contact comptabilité	Contact du référent candidature
Nom:	Nom:
Prénom:	Prénom :
Email:	Email :
Téléphone :	Portable :
2/ COORDONNEES DES PERSONNES SOUTENANT	LA CANDIDATURE LE JOUR DU GRAND
ORAL (2 personnes maximum)	
Direction Environnement de Travail (Pour les cat	égories 1/2/3/5) :
	régories 1/2/3/5) :
Direction Environnement de Travail (Pour les cat	régories 1/2/3/5) :
Direction Environnement de Travail (Pour les cat	régories 1/2/3/5) :
Direction Environnement de Travail (Pour les cat Nom : Prénom :	égories 1/2/3/5) :
Direction Environnement de Travail (Pour les cat Nom : Prénom : Entreprise :	égories 1/2/3/5) :
Direction Environnement de Travail (Pour les cat Nom : Prénom : Entreprise : Fonction exacte :	égories 1/2/3/5) :
Direction Environnement de Travail (Pour les cat Nom : Prénom : Entreprise : Fonction exacte : Email : Portable :	
Direction Environnement de Travail (Pour les cat Nom : Prénom : Entreprise : Fonction exacte : Email : Portable : Prestataire de service (Pour les catégories 1/2/3)	
Direction Environnement de Travail (Pour les cat Nom : Prénom : Entreprise : Fonction exacte : Email : Portable : Prestataire de service (Pour les catégories 1/2/3/ Nom :	
Direction Environnement de Travail (Pour les cat Nom : Prénom : Entreprise : Fonction exacte : Email : Portable : Prestataire de service (Pour les catégories 1/2/3/2) Nom : Prénom :	
Direction Environnement de Travail (Pour les cat Nom : Prénom : Entreprise : Fonction exacte : Email : Portable : Prestataire de service (Pour les catégories 1/2/3/ Nom : Prénom : Entreprise :	
Direction Environnement de Travail (Pour les cat Nom : Prénom : Entreprise : Fonction exacte : Email : Portable : Prestataire de service (Pour les catégories 1/2/3/ Nom : Prénom : Entreprise : Fonction exacte :	
Direction Environnement de Travail (Pour les cat Nom : Prénom : Entreprise : Fonction exacte : Email : Portable : Prestataire de service (Pour les catégories 1/2/3/ Nom : Prénom : Entreprise :	





Choisissez votre catégorie (une catégorie par dossier, vous pouvez déposer **2 dossiers maximum***)

CATÉGORIE 1

TROPHÉE IDET IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Vous avez développé un projet d'aménagement global ou partiel ou mis en place une ou des solutions avec une forte identité développement durable :

- · Production et consommation durables des fluides,
- Action de préservation de l'environnement et de la biodiversité,
- Projet de réutilisation ou de recyclage de mobilier et/ou de matériel,
- Mise en place de solutions de mobilité « vertes » / « douces », etc.

Votre projet est novateur et accompagne les évolutions des modes de travail ? Quel que soit l'envergure du projet, c'est l'impact environnemental qui est essentiel plus que le budget ou la taille, partagez vos bonnes idées!

Critères de notation : Implication des collaborateurs et transversalité (taux d'adhésion après une enquête...) / Contribution à la performance de l'entreprise et à une meilleure qualité de vie au travail / Mesurabilité, innovation et pérennité : démontrer l'effet bénéfique sur la politique RSE / Qualité de la présentation

Cette catégorie est ouverte aux **Directeurs de l'environnement de travail des entreprises candidates seuls ou en binôme avec un prestataire** de services exerçant une activité dans le domaine de l'environnement de travail (une candidature d'un prestataire non accompagné d'un Directeur de l'environnement de travail d'une entreprise candidate ne sera pas acceptée).

Joindre à ce dossier les logos des entreprises représentées, en haute définition en jpeg ou eps – et un illustratif du projet en HD en pièce jointe de l'email de candidature.

Les candidats retenus à l'issue du grand oral devront produire un support audiovisuel mp4 à leur initiative et à leurs frais, de 40 secondes <u>maximum</u>, permettant de présenter leur projet au public de Cannes.

CATÉGORIE 2

TROPHÉE IDET DIVERSITE ET INCLUSION

Vous avez développé des actions contribuant à la diversité et l'inclusion dans l'entreprise et/ou dans l'écosystème de l'entreprise :

- · Aménagements ou services contribuant à la diversité dans l'entreprise et à une plus grande inclusion,
- · Actions à destination des habitants du quartier, de la ville,
- Et toutes autres actions permettant l'inclusion et la diversité

Mettez en lumière votre créativité!

Critères de notation : Implication des collaborateurs et transversalité / Impact des actions et résultats / Qualité et pertinence de l'initiative sur l'ET de l'entreprise et du bénéficiaire / Caractère innovant et audacieux / Qualité de la présentation

Cette catégorie est ouverte aux prestataires de services exerçant une activité dans le domaine des environnements de travail et aux DET des entreprises candidates, **seuls ou en binôme.**

Joindre à ce dossier les logos des entreprises représentées, en haute définition en jpeg ou eps – et un illustratif du projet en HD en pièce jointe de l'email de candidature.

Les candidats retenus à l'issue du grand oral devront produire un support audiovisuel mp4 à leur initiative et à leurs frais, de 40 secondes <u>maximum</u>, permettant de présenter leur projet au public de Cannes.



CATÉGORIE 3

TROPHÉE IDET SERVICES AUX COLLABORATEURS

Le contexte d'un marché de l'emploi tendu, favorise la mise en avant des services proposés par les entreprises à leurs salariés, permettant ainsi, une meilleure qualité de vie au travail et le renforcement de la marque employeur. Retenir et attirer les talents : un enjeu majeur pour les entreprises aujourd'hui. Vous avez inventé de nouvelles solutions, services ou produits pour accompagner ces objectifs ? Candidatez !

Critères de notation : Contribution à la performance de l'entreprise / Amélioration de la QVT et respect des politiques RSE (augmentation du nombre de collaborateurs sur site, turnover, taux de présence, etc.) / Optimisation des coûts ou bénéfice client / Caractère innovant / Indices de performance (statistiques d'utilisation par les collaborateurs, etc) / Qualité de la présentation

Cette catégorie est ouverte aux prestataires de services exerçant une activité dans le domaine des environnements de travail et aux DET des entreprises candidates, **seuls ou en binôme.**

Joindre à ce dossier les logos des entreprises représentées, en haute définition en jpeg ou eps – et un illustratif du projet en HD en pièce jointe de l'email de candidature.

Les candidats retenus à l'issue du grand oral devront produire un support audiovisuel mp4 à leur initiative et à leurs frais, de 40 secondes <u>maximum</u>, permettant de présenter leur projet au public de Cannes.

CATEGORIE 4

TROPHÉE IDET START UP DE L'ANNEE

Vous avez créé une jeune entreprise, qui propose un service ou un produit innovant et créatif, qui améliore les environnements de travail. Ce prix récompensera un projet au caractère innovant et avec un potentiel économique fort. Profitez de cette mise en lumière et candidatez!

Critères de notation : Caractère innovant et créatif / Amélioration de la QVT et-ou du service rendu / Capacité à reproduire le concept / Qualité de la présentation

Cette catégorie est ouverte aux prestataires de services exerçant une activité dans le domaine des environnements de travail, ayant moins de 3 ans d'existence à la date de candidature.

Joindre à ce dossier le logo de l'entreprise, en haute définition en jpeg ou eps – et un illustratif du projet en HD en pièce jointe de l'email de candidature.

Les candidats retenus à l'issue du grand oral devront produire un support audiovisuel mp4 à leur initiative et à leurs frais, de 40 secondes <u>maximum</u>, permettant de présenter leur projet au public de Cannes.

CATÉGORIE 5

TROPHÉE IDET DE L'EQUIPE ENVIRONNEMENTS DE TRAVAIL DE L'ANNEE

Parce que l'IDET est l'association professionnelle qui regroupe et met en lumière tous les acteurs de la filière des environnements de travail, il est incontournable pour ses représentants de valoriser les équipes qui œuvrent au quotidien pour leurs collaborateurs. Ce prix récompensera une équipe DET, motivée, créative, ayant proposé un projet remarquable au sein de son entreprise, tout en maitrisant ses coûts et enjeux environnementaux. Si vous êtes fier de vos réalisations et de vos collaborateurs, soumettez votre candidature dans cette célèbre catégorie.

Critères de notation : Qualité du projet managérial / Implication des collaborateurs et transversalité / Contribution à la performance de l'entreprise / Qualité de la présentation

Cette catégorie est ouverte aux directions des environnements de travail des entreprises candidates uniquement, et n'est pas soumise aux frais de candidature.

Joindre à ce dossier les logos des entreprises représentées, en haute définition en jpeg ou eps – et un illustratif du projet et/ou de l'équipe en HD en pièce jointe de l'email de candidature.



* Si vous souhaitez concourir pour plusieurs catégories, merci de bien vouloir remplir un dossier de candidature par catégorie. Chaque dossier sera soumis aux frais de candidature (hors catégorie 5).



TROPHÉE IDET IMPACT ENVIRONNEMENTAL		
Titre de votre projet (repris dans les communications officielles, présentant votre candidature) :		
Résumé descriptif de votre projet (300 caractères maximum) (repris dans les communications officielles, présentant votre candidature) :		
Descriptif détaillé de votre projet (1500 caractères maximum) : enjeux, budget, travail d'équipe, apports aux collaborateurs, innovations etc.		
Quels sont les résultats positifs et axes d'amélioration ?		

 $N'h \'esitez pas\`a nous transmettre: outils, mesures, publications, \'el\'ements de communication, photos, dossiers de presse.$







TROPHÉE IDET DIVERSITE ET INCLUSION		
Titre de votre projet (repris dans les communications officielles, présentant votre candidature) :		
Résumé descriptif de votre projet (300 caractères maximum) (repris dans les communications officielles, présentant votre candidature) :		
Descriptif détaillé de votre projet (1500 caractères maximum) : enjeux, budget, apports aux collaborateurs et écosystème, etc.		
Quels sont les résultats positifs et axes d'amélioration ?		

N'hésitez pas à nous transmettre : outils, mesures, publications, éléments de communication, photos, dossiers de presse.





TROPHÉE IDET SERVICES AUX COLLABORATEURS



Titre de votre projet (repris dans les communications officielles, présentant votre candidature) :
Résumé descriptif de votre projet (300 caractères maximum) (repris dans les communications officielles, présentant votre candidature) :
Descriptif détaillé de votre projet (1500 caractères maximum) : enjeux, budget, apports aux collaborateurs, innovations etc.

Quels sont les résultats positifs et axes d'amélioration?

N'hésitez pas à nous transmettre : outils, mesures, publications, éléments de communication, photos, dossiers de presse.





TROPHÉES START UP DE L'ANNEE



Activité et date de création de l'entreprise :
Titre de votre projet (repris dans les communications officielles, présentant votre candidature) :
Résumé descriptif de votre projet (300 caractères maximum) (repris dans les communications officielles, présentant votre candidature) :
Descriptif détaillé de votre projet (1500 caractères maximum) : enjeux, budget, apports aux environnements de travail, innovations etc.

N'hésitez pas à nous transmettre : outils, mesures, publications, éléments de communication, photos, dossiers de presse.

Quels sont les résultats positifs et axes d'amélioration?





TROPHÉE IDET DE L'EQUIPE DET DE L'ANNEE



Périmètre d'activité :	
Présentation de l'Équipe (activité, rôles, nombre de collaborateurs, etc.) :	
Budget:	
Descriptif du projet managérial : (1500 caractères maximum)	
Quels sont les résultats positifs et axes d'amélioration envisagés ?	

N'hésitez pas à nous transmettre : outils, mesures, publications, éléments de communication, photos, dossiers de presse.



RÈGLEMENT

TROPHÉES IDET DES ENVIRONNEMENTS DE TRAVAIL

ARTICLE 1

L'IDET ci-après « l'Association » propose une cérémonie de remise de prix dénommée « Trophées IDET des environnements de travail » qui aura lieu le jeudi 21 novembre 2024.

Ces Trophées sont ouverts, dans les conditions prévues par le présent règlement et le dossier de candidature, à (i) toute d'un Directeur ou Responsable l'Environnement de Travail ou assimilé et prise en la personne de celui-ci (ci-après le « DET »), et à (ii) tout prestataire de services exerçant une activité dans le domaine de l'environnement de travail (ci-après le « Prestataire »), membres ou pas de l'Association (ciaprès le ou les « Participant(s) »).

Ces Trophées sont ouverts aux professionnels du secteur public ou privé. Les membres du jury ne sont pas autorisés à candidater aux « Trophées IDET des environnements de travail ».

ARTICLE 3

Ces Trophées ont pour but de récompenser des initiatives jugées exemplaires en termes d'environnement de travail, de services aux collaborateurs qui contribuent à la valorisation du métier des Directeurs de l'Environnement de Travail.

Un dossier de candidature sera fourni par l'Association pour permettre aux Participants de concourir, qu'il appartient à ces derniers de compléter, signer et remettre à l'Association dans les délais et conditions prévus au présent règlement.

Les critères de recevabilité à partir desquels une candidature est acceptée sont de plusieurs ordres :

- · Actions et projets réalisés entre octobre 2023 et novembre 2024
- · Qualité et innovation des solutions appliquées
- · Originalité et performance du projet présenté
- Inscription dans la stratégie de l'entreprise / collectivité / administration
- · Apport à la profession

Pour la catégorie 1, chaque dossier de candidature peut être porté par un DET seul ou en binôme avec un Prestataire.

Pour les catégories 2 et 3, chaque dossier de candidature peut être porté par un DET seul, par un Prestataire seul ou par un binôme composé d'un DET et d'un Prestataire.

Pour la catégorie 4, le dossier de candidature peut être porté uniquement par un Prestataire ayant moins de 3 ans d'existence à

Pour la catégorie 5, le dossier de candidature peut être porté par un DET uniquement.

Chaque Participant ne peut participer, seul ou en binôme, que dans deux catégories au maximum, et ne peut déposer qu'un dossier de candidature par catégorie. Chaque dossier de candidature doit porter sur un projet différent (il n'est pas possible de candidater à plusieurs catégories, avec un même projet). Chaque dossier de candidature sera soumis aux frais prévus à l'article 7.

Les Participants, dont les candidatures ont été déclarées recevables conformément à l'article 10, viendront présenter à leurs frais leurs dossiers devant un jury lors d'une présentation orale d'environ 10 minutes (questions / réponses incluses) et au cours de laquelle ils produiront un support visuel à leur initiative de type Power Point.

Le jury et les membres du Comité directeur de l'Association organisent une audition des Participants sélectionnés, le mercredi 16 octobre 2024, à Paris.

Toutes les informations communiquées au jury par les Participants (objet, chiffres de vente, de notoriété, objectifs, etc.) feront l'objet d'un accord de confidentialité contenu dans le dossier de candidature.

ARTICLE 5

La composition du jury est renouvelée chaque année. Le jury est constitué de personnalités indépendantes, reconnues par la profession, désignées par l'Association. Il délibère conjointement, afin d'attribuer les « Trophées IDET des environnements de travail » pour chacune des catégories déterminées par l'Association.

ARTICLE 6

L'IDET a déterminé les catégories suivantes pour les « Trophées IDET des environnements de travail », édition 2024

- · Catégorie 1 : Trophée IDET Impact environnemental
- Catégorie 2 : Trophée IDET Diversité et Inclusion
- Catégorie 3 : Trophée IDET Services aux collaborateurs
- Catégorie 4 : Trophée IDET Start Up de l'année
 Catégorie 5 : Trophée IDET de l'équipe de Direction des Environnements de Travail de l'année

Par ailleurs, le jury se réserve la possibilité de décerner un Prix Coup de cœur du Jury.

Date limite de dépôt des candidatures toutes catégories confondues : lundi 7 octobre 2024.

ARTICLE 7

Les Participants devront s'acquitter d'une somme de 600 euros HT par dossier de candidature. Un tarif préférentiel est accordé aux Participants ayant moins de 3 ans d'existence à la date du 07 octobre 2024 : 300 euros HT par dossier de candidature. Par exception, les dossiers de candidature dans le cadre de la catégorie 5 « Trophée IDET de l'équipe de Direction des Environnements de Travail de l'année » sont exonérés des frais de candidature. Les Participants adhérents de l'Association bénéficieront d'un tarif préférentiel de 500 euros HT par dossier de candidature.

Le règlement s'effectuera par virement ou par chèque à l'ordre de l'IDET.

Ces frais de candidature incluent :

- · La participation du candidat Participant au Grand Oral organisé à Paris le mercredi 16 octobre 2024
- Les droits d'entrée à la Cérémonie organisée à Cannes le jeudi 21 novembre 2024, uniquement pour les trois candidats nommés finalistes, dans chacune des catégories. Pour les candidats non sélectionnés à l'issue du Grand Oral, l'accès à la cérémonie de remise des prix et à la soirée de gala sera soumis au règlement des frais de participation définis par la société WEYOU GROUP

Les frais de candidature n'incluent pas les frais logistiques liés à la participation des candidats au Grand Oral du 16 octobre 2024 et à la Cérémonie organisée le 21 novembre 2024, à Cannes.

Les Participants pourront se rapprocher de notre partenaire, la société WEYOU GROUP afin de connaitre les conditions préférentielles d'accès à la Cérémonie et d'hébergement à Cannes. Les frais de déplacement et d'hébergement seront à la charge exclusive du Participant.

La candidature sera officiellement retenue à la réception de tous les éléments constitutifs du dossier et du règlement acquitté, lesquels en conditionnent la recevabilité.

ARTICLE 8

Les professionnels qui souhaitent déposer leur candidature aux « Trophées IDET des environnements de travail » doivent adresser leur dossier de candidature dûment complété avant le lundi 7 octobre 2024, accompagné de leur règlement (lequel doit intervenir en tout état de cause au plus tard avant le 16 octobre 2024), la date d'envoi faisant foi, à l'adresse suivante : IDET, à l'attention du Pôle Communication.

Immeuble le Belvédère 1-7 Cours Valmy CS 30068 92923 Paris La Défense Cédex ou par e-mail à l'adresse suivante : trophees@idet.fr

Les organisateurs des « Trophées IDET des environnements de travail » procèdent à l'appel des candidatures à partir du 2 avril 2024. Les dossiers de candidature pourront alors être téléchargés librement par les professionnels qui le souhaitent à l'adresse suivante: www.trophees-idet.fr

La clôture des candidatures est fixée au lundi 7 octobre 2024 à 00h conformément à l'article 8 ci-avant.

Le comité de pilotage en charge au sein de l'Association d'organiser les « Trophées IDET des environnements de travail », validera la liste des Participants nommés par catégorie et déclarés recevables, conformément aux critères de recevabilité visés au présent règlement, et en particulier aux articles 4, 7 et 8, pour la soutenance du grand Oral devant le jury. Cette liste sera publiée sur le site internet www. trophees-idet.fr à partir du 10 octobre 2024.

À la suite de l'audition des Participants dont la candidature est recevable, le jury désignera parmi ces Participants les 3 finalistes de chaque catégorie des « Trophées IDET des environnements de travail » étant entendu que le jury est libre de décider d'attribuer d'autres prix ou mentions spéciales.

La présence du Participant ou de son représentant est obligatoire lors de la soutenance devant le jury le mercredi 16 octobre 2024.

Le jury ne pourra examiner une candidature en l'absence du Participant ou de son représentant lors de la soutenance. Tout désistement du Participant pour quel que motif que ce soit ne donnera lieu à aucun remboursement des frais de candidature.

ARTICLE 11

Les Participants finalistes sélectionnés pour la cérémonie et les lauréats des « Trophées IDET des environnements de travail » devront être présents lors de la cérémonie de remise des prix le jeudi 21 novembre 2024 à partir de 20 heures à Cannes. La liste des finalistes sera présentée sur le site internet de l'événement, dans le programme de la soirée et, à travers un support audiovisuel (une vidéo au format MP4) d'une durée maximale de 40 secondes fourni par leurs soins et à leurs frais.

Seul le lauréat de chaque catégorie interviendra en montant sur scène pour recevoir son prix. Le palmarès ne sera dévoilé qu'au cours de la soirée de cérémonie le jeudi 21 novembre 2024.

Critères d'évaluation retenus :

- Notation 50% du jury suite au Grand Oral du mercredi 16 octobre 2024.
- Notation 50% du public assistant à la cérémonie de remise des prix le jeudi 21 novembre 2024 en présentiel ou à distance, par vote par SMS, en direct, dans la limite d'un seul vote par numéro de téléphone, au numéro qui sera communiqué aux membres du public à l'ouverture de la cérémonie de remise des prix, la période de vote prenant fin le jour-même à 22 heures, l'heure de réception des SMS au dit numéro faisant foi, et à l'issue de laquelle le décompte des votes sera assuré par les membres du jury, en présence d'un commissaire de justice.

ARTICLE 12

12.1. L'Association traitera les données personnelles des personnes physiques identifiées dans les dossiers de candidature visés à l'article 4 du présent règlement ci-dessus dans le respect de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement européen no 2016/679 du 27 avril 2016, dit règlement général sur la protection des données (ci-après ensemble la « Règlementation »).

Ce traitement, nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par l'Association et plus particulièrement aux fins de l'organisation du concours des « Trophées IDET des environnements de travail » objet du présent règlement, a également pour finalité le suivi des participations au concours, l'identification du ou des lauréats et la distribution des lots.

Les données personnelles collectées sont susceptibles d'être transmises par l'Association à la société WEYOU GROUP, pour les mêmes finalités sauf demande expresse d'opposition à l'adresse rapd@idet.fr

Le responsable du traitement est IDET, association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine sous le n°28/8176, dont le siège est situé à l'Immeuble le Belvédère 1-7 Cours Valmy – 92800 Puteaux.

Les données personnelles relatives aux Participants au concours seront supprimées à l'issue d'un délai de cinq (5) ans à compter de la date de remise du dernier des lots. Conformément à la Réglementation, le Participant est informé de l'existence du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, une limitation du traitement de ses données, ainsi que du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données, ainsi que du droit de retirer son consentement à tout moment et d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Le Participant peut exercer ces droits par demande écrite adressée à : IDET - Immeuble le Belvédère 1-7 Cours Valmy – 92800 Puteaux ou par e-mail rgpd@idet.fr

Le Participant est également informé que la fourniture des données personnelles demandées dans le dossier de candidature, ayant pour finalité notamment le suivi des participations au concours, conditionne la recevabilité de la candidature.

Le Participant s'engage à fournir l'ensemble de ces informations à toute personne physique nommément visée dans le dossier de candidature, sans délai et au plus tard dans le mois du dépôt du dossier de candidature.

Le Participant se porte fort de l'acceptation, par toute personne physique nommément visée dans son dossier de candidature, de l'utilisation de ses données personnelles dans les conditions visées au présent article 12.1.

12.2. En participant au concours « Trophées IDET des environnements de travail », les Participants acceptent en outre expressément qu'en cas de victoire dans l'une des catégories, leurs prénom(s) et noms respectifs pourront être utilisés par l'Association afin d'annoncer, sur tout support et par tous moyens - notamment sur tout site internet et/ou réseau social - l'identité du ou des vainqueurs pour chaque catégorie du concours. Cette utilisation ne donnera pas lieu à rémunération du ou des gagnants et cessera au plus tard le 21 novembre 2025.

Le ou les gagnants pourront retirer leur consentement à cette utilisation à tout moment en écrivant à : IDET, à l'attention de Pôle Communication - Immeuble le Belvédère 1-7 Cours Valmy – 92800 Puteaux ou rgpd@idet.fr

Le Participant (i) se porte fort de l'acceptation, par toute personne physique nommément visée dans son dossier de candidature, à l'utilisation de son nom et de son prénom dans les conditions visées au présent article 12.2 et (ii) informera le cas échéant ladite personne de la possibilité de retirer son consentement et/ou d'exercer les droits conférés par la Règlementation, notamment les droits d'accès, de rectification et de suppression, et plus généralement les droits visés à l'article 12.1 ci-avant, par demande écrite adressée aux coordonnées figurant au paragraphe précédent.

12.3. Tout Participant au concours « Trophées IDET des environnements de travail » garantit l'Association contre tout recours de toute personne physique (en ce compris les éventuels salariés du Participant) nommément visée dans son dossier de candidature qui considérerait que le traitement de ses données personnelles par l'IDET dans les conditions visées au présent règlement porterait atteinte à ses droits ou contreviendrait à tout ou partie de la Règlementation.

ARTICLE 13

- **13.1.** L'Association pourra utiliser que ce soit dans le cadre de communications internes ou dans le cadre de communications extérieures relatives directement ou indirectement au concours « Trophées IDET des environnements de travail » une photographie du ou des gagnants (lauréats personnes physiques, dirigeant et/ou salariés de tout lauréat personne morale), sous réserve d'obtenir au préalable leur autorisation écrite. Cette utilisation ne donnera pas lieu à rémunération.
- 13.2. Il est précisé en outre que la cérémonie de remise des prix du jeudi 21 novembre 2024 sera susceptible d'être filmée et/ou d'être couverte par un ou plusieurs photographes professionnels, en vue notamment d'assurer la promotion de l'évènement sur tout site internet et/ou réseau social et plus généralement sur les supports de communication de l'Association, ce que les Participants acceptent expressément et renoncent à toute rémunération à ce titre.
- **13.3.** Par ailleurs, l'Association pourra utiliser la raison sociale et/ou la dénomination sociale de tout lauréat personne morale, afin de faire état de sa victoire, et ce sur tout territoire et sur tout support de communication interne ou extérieure, en ce compris sur tout site internet et/ou réseau social, et ce pour une durée maximale de cinq (5) ans à compter de la date de remise du dernier des lots. Cette utilisation ne donnera pas lieu à rémunération.
- **13.4.** Tout Participant autorise l'Association et la société WEYOU GROUP à utiliser sa dénomination sociale, sa marque et son logo, aux fins d'organisation du concours « Trophées IDET des environnements de travail » et à l'effet d'en assurer sa promotion par tout moyen de communication, leur garantit qu'ils ne portent pas atteinte aux droits des tiers et les garantit contre toute réclamation, de quelque nature que soit, qui serait formée à ce titre.

ARTICLE 14

Le ou les lauréats pourront, s'ils le souhaitent, faire mention de la récompense obtenue dans la mesure où cela ne nuit pas à l'image des « Trophées IDET des environnements de travail », ni à l'image, à l'honneur ou à la réputation de l'Association.

Ladite mention devra toutefois être supprimée de tout support – en ce compris tout site internet et/ou réseau social – sur simple demande écrite de l'Association.

Les stipulations du présent article 14 ne sauraient en aucun cas être assimilées à une licence ou concession du droit d'utilisation de toute marque ou autre signe distinctif dont l'Association serait titulaire.

ARTICLE 15

Le fait de participer au concours implique l'acceptation complète de ce règlement et le renoncement à tout recours contre l'organisateur et les décisions du jury.

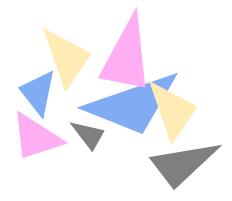
Tout Participant s'engage à respecter le présent règlement et les décisions du jury.

ACTE DE CANDIDATURE

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Acceptez-vous toutes les conditions du règlement ? (Lire et signer le règlement ci-dessus en cochant la case ci-dessous)

U OUI, je les accepte.



RÈGLEMENT DE VOTRE CANDIDATURE

Je procède à un virement ou joins un chèque de 720 euros TTC* (600 euros HT) par candidature.

Si votre entreprise est une start-up de moins de 3 ans d'existence au 07 octobre 2024, contactez-nous afin que nous étudiions votre situation pour application du tarif exceptionnel de 360 euros TTC (300 euros HT) par email à l'adresse trophees@idet.fr

Si vous êtes adhérent de l'IDET, vous pouvez bénéficier d'un tarif préférentiel de 600 euros TTC (500 euros HT) par candidature.

J'accepte de soutenir la candidature de mon entreprise devant le jury en cas de nomination, et je réserve ma journée du mercredi 16 octobre 2024.

L'horaire exact de mon passage me sera communiqué ultérieurement.

*Ces frais devront être réglés avant le Grand Oral soit avant le 16 octobre 2024, tout dossier non accompagné du règlement ne sera pas accepté. Une facture sera établie dès réception du règlement.

Date:

Nom et fonctions du signataire :

Cachet & Signature précédés de la mention "lu et approuvé"



PAIEMENT PAR VIREMENT

Coordonnées bancaires :



PAIEMENT PAR CHÈQUE

À l'ordre de l'IDET

Envoyer le chèque à l'adresse suivante :

IDET - Trophées IDET 2024

Immeuble le Belvédère 1-7 Cours Valmy CS 30068 92923 Paris La Défense Cedex

Pôle Communication & Evénements de l'IDET | Email : trophees@idet.fr